

**COMMUNE DE FLEYS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 21 Décembre 2021**  
**A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

*Convocation et affichage : 15 Décembre*

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Charly NICOLLE, Vincent COUPEROT, Jérémy VENON, Xavier COLLON, Julien COLLON, Oliver BOVE, Jany AUCLERCQ, Stevens DAVID

Etaient absents : Nicolas LAROCHE, Christian SANSEIGNE

Secrétaire de séance : Charly NICOLLE

\*\*\*\*\*

- Point sur les travaux organisés par le SET et re-discussion concernant les travaux d'eaux pluviales
- Validation de la convention du SDEY – Enfouissement des réseaux
- Questions diverses

**Point sur les travaux organisés par le SET et rediscussions concernant les travaux d'eaux pluviales**

Lors de la réunion de lancement des travaux avec le SET, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il s'est avéré que la décision qui a été prise était de ne pas intégrer la rue des Prégirots dans les prochains travaux ce qui pose un gros souci de défense incendie concernant l'extrémité de cette rue.

Un courrier sera adressé au SET pour signaler ce problème.

Le maire pose la question aux élus de savoir s'il est toujours judicieux de faire tous les travaux qui avaient été décidés lors du dernier conseil municipal suite au fait que la rue des Prégirots ne sera pas prise en compte par le SET ?

Travaux maintenus pour le pluvial au niveau communal :

- Création d'un bourrelé d'enrobé le long du mur à Charly Nicolle
- Maintenir la traversée de la RD 965 au-dessus de chez Mme NURDIN

Une demande de chiffrage sera faite à l'ATD pour ces travaux.

Le conseil municipal **DECIDE** de supprimer la partie eau pluviale rue des Prégirots et **DECIDE** d'annuler la délibération prise le 14 Décembre 2021 suite à la suppression des travaux de renforcement d'eau potable rue des Prégirots par le SET.

Le maire informe le conseil que de nombreuses opérations à financer sont en cours et qu'il est nécessaire de contacter la trésorerie ainsi que les banques afin de déterminer le montant maximum raisonnable pour les comptes communaux.

En fonction des réponses apportées, une décision sera à prendre sur les travaux de pluvial à engager.

**Délibération n°21\_21 12 2021 - Travaux de dissimulation des réseaux – Participation financière de la commune de Fleys.**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de dissimulation des réseaux Route de Mont de Milieu, rues des Ardillats et des Fourneaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**ACCEPTTE** les travaux proposés par le SDEY et leur financement, versera sa participation au SDEY selon les modalités de versement décrites dans la convention N° 20S8005 en annexe de la présente délibération.

**S'ENGAGE** pour les travaux supérieurs à 15 000€, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci,

**REGLERA** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2022 – article 2041582 pour les travaux d'investissement et au 605 et 758 pour les travaux de fonctionnement réseaux télécom.

### Questions diverses

Le maire indique avoir reçu les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et sur le Prix et la Qualité des Services 2020\_Assainissement collectif. Ces rapports sont à disposition en mairie.

Mr le maire fait lecture d'un courrier envoyé à Chablis Prestations afin de soutenir l'emploi de main d'œuvre étrangère par l'intermédiaire de prestataires de service dont Chablis Prestation afin que le manque de main d'œuvre ne nuise à la qualité mais aussi la quantité de vin produit au cours des différentes campagnes.

Mr le Maire informe les élus d'un courrier reçu par la ville de Chablis concernant la police pluri-communale nous informant que ce projet n'aura pas de suite.

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance a été levée à 19 H 15

### **Récapitulatif des délibérations prises :**

**Délibération n°21\_20 12 2021** - Travaux de dissimulation des réseaux – Participation financière de la commune de Fleys.

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 20/12/2021 -240**

Les membres présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Visa de présence</b>	<b>Visa par procuration</b>
<b>Stéphane</b>	<b>AUFRERE</b>		
<b>Julien</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Olivier</b>	<b>BOVE</b>		
<b>Jany</b>	<b>AUCLERCQ</b>		
<b>Xavier</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Vincent</b>	<b>COUPEROT</b>		
<b>Nicolas</b>	<b>LAROCHE</b>	<b>Absent</b>	
<b>Charly</b>	<b>NICOLLE</b>		
<b>Christian</b>	<b>SANSEIGNE</b>	<b>Absent</b>	
<b>Stevens</b>	<b>DAVID</b>		
<b>Jérémy</b>	<b>VENON</b>		